



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 8078

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accélération de la désertification médicale dans son département. Alors que 10 généralistes sur 53 ont pris leur retraite cette année dans la seule ville de Narbonne, elle s'inquiète du vieillissement de la population médicale. Ce phénomène, qui va amplifier la désertification médicale, est gros de menaces pour la cohésion de notre société. Par ailleurs, elle lui indique que cette situation n'est pas sans conséquences sur l'hôpital public, et notamment sur le service des urgences, qui se retrouve *de facto* à assurer les missions qui incombaient auparavant à la médecine généraliste. Elle insiste sur le fait que certaines communes sont déjà dans l'incapacité de délivrer un service médical de qualité pour tous. En sachant que deux à trois médecins par an vont partir en retraite sans être remplacés ces prochaines années dans son département, elle lui demande quelles mesures d'incitation à l'installation elle compte mettre en œuvre pour enrayer ce phénomène qui menace à terme l'égal accès aux soins pour tous.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 13 décembre 2012 une initiative sur le sujet de la désertification médicale. Elle a ainsi proposé, dans le cadre d'une concertation nationale, plusieurs mesures à caractère incitatif, autour de trois axes : - changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice concret en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » sera désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. - transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémédecine, l'accélération du transfert de compétence. - promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en œuvre pour la question des hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8078

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5810

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3792